



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS - DISPOSITIFS PIG ET OPAH RU MULTI SITES 27 040,92 €

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - Habitat / logement
Numéro : 2023-D-173

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n° 173 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 portant sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) de GrandAngoulême et Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites sur la centralité des communes de Gond Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre, modifiée par la délibération n°2022.03.057 du 10 mars 2022 et par la délibération n°2023.01.024 du 24 janvier 2023,

VU, la délibération n° 246 du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au Président,

VU, l'arrêté n° 94 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général communautaire.

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 27 040,92 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul au paiement et du plan de financement du projet transmis par l'ANAH. En cas de taux de cofinancement du projet supérieur aux taux prévus dans le règlement de l'ANAH, le montant des aides de GrandAngoulême pourra être révisé à la baisse.

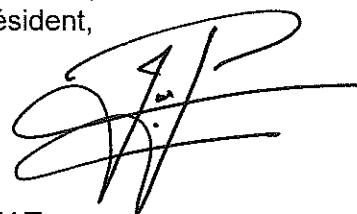
Article 3 – Afin de garantir la protection des données personnelles des bénéficiaires, l'annexe 2 ne sera publiée et transmise uniquement aux personnes en charge de leur exécution.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2270.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 04 JUIL. 2023

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Hassane ZIAT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 05 JUIL. 2023
Publié ou notifié,
Le 05 JUIL. 2023

Cartouche budgétaire**Décision n°**

Budget	Code opération	Libellé opération	Montant opération	Montants déjà réalisés (mandatés + ENS)		Solde disponible	Montant proposé	Solde disponible après proposition
				(A)	(B)			
BP	1070 / 10202103	PIG OPAH RU 2021-2025	2 060 000,00 €	574 416,82 €	1 485 583,18 €	27 040,92 €	27 040,92 €	1 458 542,26 €

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		Type d'intervention
		Taux	Montant	
016010904	34 559,88 €	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010915	5 112,51 €		511,25 €	Autonomie de la personne
016010873	22 396,90 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010911	20 962,07 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010887	19 594,31 €		1 959,43 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010908	4 713,85 €		471,39 €	Autonomie de la personne
016010910	12 090,00 €		1 209,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010894	26 258,65 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010914	35 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010916	7 555,60 €		755,56 €	Autonomie de la personne
016010897	17 318,06 €	10 % plafonnés à 5 000 €	1 731,81 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010837	49 441,61 €		4 944,16 €	Travaux lourds
016010896	19 785,00 €		1 978,50 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010905	14 798,18 €		1 479,82 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010869	35 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
TOTAL	324 586,62 €		27 040,92 €	